



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE

Réunion plénière du
**Conseil national
de l'industrie**

6 septembre 2021

Sommaire

Édito du Premier ministre	3
Relance de l'industrie : objectifs	4
France Relance pour l'industrie : chiffres clés.....	5
Quatre axes prioritaires pour relancer l'industrie	7
Moderniser l'industrie.....	7
Soutenir l'innovation.....	11
(Re)localiser et développer les capacités de production.....	14
Décarboner l'industrie	18

Édito du Premier ministre



Ces derniers mois ont été cruciaux pour l'industrie française. Depuis mars 2020, la pandémie a eu des conséquences économiques sans précédent pour notre pays. Dès les premiers jours, sous l'impulsion du Président de la République, le Gouvernement a pris les mesures qui s'imposaient pour protéger les entreprises et les emplois.

Puis, dès le 3 septembre 2020, j'ai présenté le plan de relance de l'économie française, France Relance, pour 2020-2022. C'est une initiative historique, tant par son montant exceptionnel de 100 milliards d'euros que par l'engagement de l'Union européenne, qui en finance 40 milliards. Trois priorités étaient clairement affichées : l'accélération de la transition écologique, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale. 35 milliards d'euros bénéficient directement à notre industrie, avec deux objectifs conjoints : accélérer la reconquête industrielle engagée depuis 2017, et poursuivre ainsi la trajectoire d'amélioration de la compétitivité, de la résilience et de l'attractivité de notre économie. Outre le soutien à la compétitivité apporté par une baisse pérenne de 10 milliards d'euros par an des impôts de production, de nombreux dispositifs ont été mis en œuvre pour relever les nouveaux défis de l'industrie : moderniser notamment nos fleurons, innover pour développer de nouvelles chaînes de valeurs, (re)localiser et soutenir les projets industriels décarbonés.

L'industrie française a su se saisir de ces dispositifs : chacun d'entre eux a rencontré un franc succès. Près de 2 000 entreprises bénéficient aujourd'hui du soutien financier de l'Etat pour leurs investissements productifs et près de 9 000 ont bénéficié d'une aide pour leur digitalisation.

C'est pourquoi je suis heureux de présider cette réunion plénière du Conseil national de l'industrie, à l'occasion du Salon Global Industrie, qui atteste à chaque édition du dynamisme de notre industrie. J'en suis d'autant plus satisfait que les mois à venir seront décisifs. L'industrie, forte de ses 3,2 millions de salariés, est un levier essentiel de l'économie.

C'est pourquoi le Président de la République a souhaité construire un plan d'investissement visant à bâtir la France de 2030, afin de consolider notre politique industrielle et inventer l'industrie du futur.

C'est encore une fois ensemble, Etat et acteurs industriels, que nous relèverons les défis de l'après-crise et dessinerons les contours d'une France plus forte et écologiquement responsable.

Jean CASTEX
Premier Ministre

Relance de l'industrie : objectifs

35 milliards d'euros sont mobilisés en faveur de l'industrie dans le cadre de France Relance. Un an après leur lancement, ces mesures de relance portent d'ores et déjà leurs fruits et démontrent une réelle mobilisation des industriels français et un engagement sans faille de l'Etat à leurs côtés.

L'industrie compte aujourd'hui 3,2 millions de salariés qui réalisent 13 % du produit intérieur brut (PIB) : ce choix de la placer au cœur de la stratégie de France Relance s'appuie sur une conviction profonde, celle de la nécessité d'avoir un secteur productif fort pour faire face aux défis de la mondialisation et des transitions du monde de demain. L'industrie bénéficie de mesures de relance ciblées sur des objectifs prioritaires, mais également de mesures plus transverses, dont notamment d'une part importante des **10 milliards d'euros par an de baisse pérenne des impôts de production** pour renforcer la compétitivité des entreprises sur le long terme.

4 objectifs prioritaires sont mis en œuvre depuis l'été 2020 :

- **Moderniser**
Le volet industriel de France Relance soutient la modernisation des outils productifs pour les filières les plus touchées par la crise sanitaire (aéronautique, automobile) et plus globalement pour tous les secteurs industriels afin d'accompagner leur transition numérique vers l'industrie du futur et l'usine 4.0.
- **Innover**
L'innovation des entreprises industrielles françaises est également soutenue, afin de permettre à l'industrie de rester compétitive, et de renforcer et développer notre indépendance industrielle.
- **(Re)localiser**
Implanter ou développer des capacités de production sur le territoire français nous permettra à la fois de créer de la valeur, créer des emplois et rendre nos chaînes de valeur plus résilientes.
- **Décarboner**
L'industrie doit poursuivre la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, il s'agit à la fois d'un enjeu de compétitivité et d'un impératif pour respecter nos objectifs climatiques.

La réunion plénière du Conseil national de l'industrie (CNI) de ce jour a été l'occasion de dresser un premier bilan de ces mesures, après une année de mise en œuvre du plan France Relance, et de discuter des enjeux industriels d'aujourd'hui et des prochaines années.

Un portail de data visualisation territorialisée a été conçu par la Direction générale des Entreprises (DGE), avec l'appui du Bercy Hub du secrétariat général du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, pour faciliter l'accès et la visualisation des données relatives aux projets lauréats des différents appels à projets lancés dans le cadre de France Relance. Ces données publiées en open data concernent les projets lauréats de huit dispositifs de France Relance en faveur de l'industrie :

<https://datavision.economie.gouv.fr/relance-industrie>

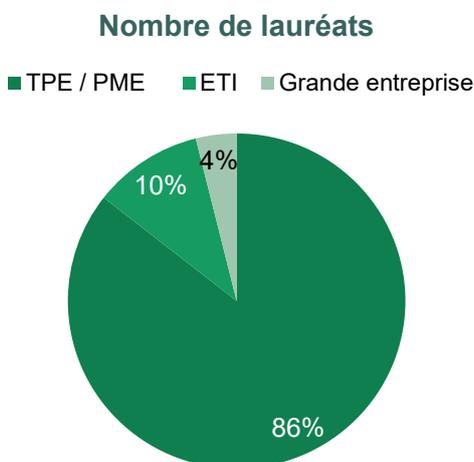
France Relance pour l'industrie : chiffres clés

a. Déploiement des dispositifs « industrie » du plan de relance

8 885 Bénéficiaires des différents dispositifs du plan de relance de l'industrie	2,9 Md€ D'aides accordées par l'Etat	11,7 Md€ D'investissements réalisés par les industriels	231 000 Emplois créés ou confortés
--	--	---	--

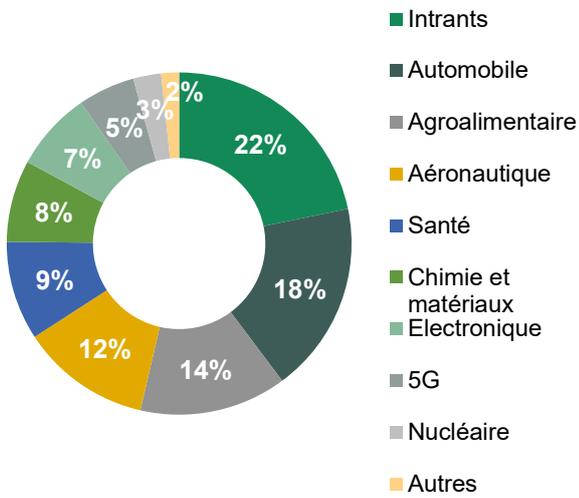
Dispositif	Nombre de lauréats	Aides de l'Etat (M€)	Investissements (M€)
(Re)localisation dans les secteurs critiques	351	637	2433
Efficacité énergétique et évolution des procédés dans l'industrie	47	123	560
Fonds de soutien aux investissements du secteur nucléaire	34	41	132
Modernisation de la filière aéronautique	340	269	610
Modernisation de la filière automobile	349	312	890
Soutien à l'investissement industriel dans les territoires	1064	465	4377
Soutien à la chaleur bas carbone	52	359	406
Industrie du futur	6648	706	2280

b. Répartition selon le type d'entreprise

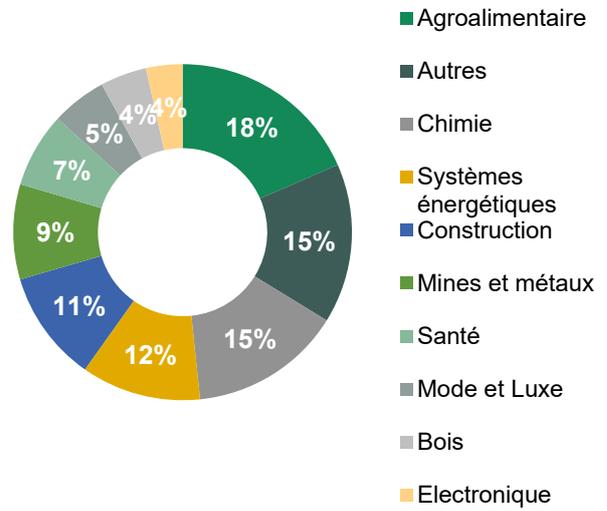


c. Répartition des aides selon les filières industrielles (M€)

AAP nationaux



AAP TERRITORIAL et guichet industrie du futur



Quatre axes prioritaires : moderniser, innover, (re)localiser, décarboner

I. Moderniser l'industrie

Dans la relance de l'industrie française, il est essentiel de soutenir la compétitivité de nos entreprises. Outre **la baisse pérenne de 10 milliards d'euros par an des impôts de production**, le Gouvernement a mis en place des mesures afin de soutenir la modernisation des entreprises industrielles.

Cette volonté du Gouvernement s'est concrétisée dès l'été 2020 par des **soutiens directs à la modernisation des entreprises industrielles françaises**, notamment le lancement de dispositifs, visant d'une part à encourager la transition vers l'industrie du futur, et d'autre part, à soutenir les investissements de filières qui ont été particulièrement impactées par la crise (automobile, aéronautique). L'objectif est de s'assurer que les entreprises concernées continuent d'investir pour se moderniser et s'inscrire dans la transformation environnementale et numérique.

Les fonds dédiés aux filières automobile, aéronautique et nucléaire

Les filières automobile et aéronautique sont des piliers de l'industrie française avec respectivement 400 000 et 300 000 emplois industriels. Particulièrement impactées par la crise sanitaire, compte tenu de la forte baisse du marché automobile et des restrictions de déplacements, des plans de soutien ont très vite été mis en œuvre. Deux fonds de soutien aux investissements et d'accompagnement visant à accélérer la diversification, la modernisation et la transformation écologique des PME et ETI de ces filières ont été mis en place, dotés de 900 millions d'euros et se concrétisant par le lancement d'une démarche d'appels à projets à l'été 2020.



Un fonds de soutien aux investissements, doté d'environ 120 millions d'euros, a également été lancé pour soutenir les entreprises de la filière du nucléaire, qui représente 220 000 emplois directs et indirects, et poursuivre les efforts de reconstitution des compétences industrielles et de la compétitivité de la filière. Un appel à projets a été ouvert en novembre 2020 pour soutenir des projets d'investissements.

Le guichet consacré à la digitalisation et à la transition vers l'industrie du futur et l'usine 4.0



L'adoption des technologies relevant de l'industrie du futur dans les entreprises industrielles est un enjeu de compétitivité majeur pour l'industrie française et sa capacité à créer de l'activité et des emplois sur le territoire. Avec près de 880 M€ de subventions en 2020 et 2021, le guichet industrie du futur soutient cette dynamique d'investissement. Grâce à ce guichet, l'Etat permet à des PME et ETI d'investir dans leur digitalisation et transformation vers l'industrie 4.0.

a. Moderniser l'industrie : les premiers résultats

Les fonds dédiés aux filières aéronautique, automobile et nucléaire



Un an après leur lancement, les mesures de soutien aux efforts de modernisation des entreprises industrielles françaises affichent des résultats prometteurs. Les fonds ont permis d'enclencher et d'accélérer des transformations prioritaires dans ces filières :



- **Diversification d'activités** (mobilité décarbonée, véhicules autonomes et connectés, diversification vers d'autres types de pièces ou technologies qui rentrent dans la fabrication d'un véhicule, diversification hors automobile)
- **Investissements de modernisation vers l'industrie du futur** (robotisation et cobotisation, réalité augmentée, objets connectés, logiciels de Manufacturing Execution System (MES), etc.)
- **Projets de verdissement** (accroissement du taux de recyclage des métaux et matériaux composites, utilisation de produits chimiques non nocifs, amélioration des performances énergétiques des bâtiments et procédés de fabrication, etc.)



- **Investissements de modernisation numérique et 4.0** (Manufacturing Execution System (MES), Suivi logistique par RFID, cobotisation de production, etc.)
- **Diversifications d'activités** (au sein de l'aéronautique, ou hors de l'aéronautique, vers le médical, l'énergie ou le ferroviaire par exemple, etc.)
- **Projets de réduction de l'empreinte environnementale des procédés de production** (économie circulaire, utilisation de produits chimiques non nocifs, réduction des émissions de CO2, etc.)



- **Projets de modernisation industrielle** (transformation numérique, amélioration de la performance environnementale, etc.)
- **Projets innovants pour des solutions « Usine du futur »** (innovations technologiques, de services, de procédé ou encore d'organisation)
- **Investissements dans de nouvelles activités** (relocalisations, renforcement d'unités de production, diversification d'activités, etc.)

Le soutien aux investissements vers l'industrie du futur

Le guichet Industrie du Futur a connu un succès important et a enregistré un nombre important de dossiers avec 9 400 candidatures déposées en 2020-2021, représentant plus de 3,8 milliards d'euros d'investissement. A ce jour, **6 648 entreprises ont d'ores-et-déjà pu être soutenues**, représentant près de **2,3 milliards d'euros d'investissements** et **706 millions d'euros d'aides**. A terme, le guichet Industrie du Futur devrait soutenir près de 9 000 entreprises, représentant 880 millions d'euros d'aides, soit l'intégralité de l'enveloppe allouée au dispositif.



« Notre ambition, c'est de faire de la France une économie de rupture technologique et industrielle. Pour y parvenir, nous devons briser des tabous. Nous devons impérativement rapprocher la recherche publique du développement industriel. Il faut également assumer le rôle de l'Etat dans la politique industrielle pour faire les bons choix stratégiques, aux côtés des industriels. C'est ce que nous faisons quotidiennement, au service de notre industrie et de notre économie. »

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance

b. Moderniser l'industrie : quelques exemples de projets soutenus

PROJET VISANT A CREER UNE FONDERIE TITANE DE QUALITE AERONAUTIQUE PORTE PAR L'ENTREPRISE FREYSSINET *ETI - Filière aéronautique*

 *Couffouleux - Région Occitanie*

Freyssinet Aero Equipment est un fabricant de pièces et d'équipements intégrant des procédés spéciaux (fabrication mécanique de précision, additive, traitement de surface, peinture, assemblage) pour le secteur aéronautique. L'entreprise a déployé des lignes d'usinage 4.0 lui permettant d'accéder à un niveau de compétitivité mondiale. Le projet vise à proposer à la filière une solution unique d'intégration verticale permettant d'en améliorer la compétitivité par la création d'une fonderie 4.0 intégrée à la chaîne de valeur. Maîtrisant l'intégralité de la chaîne de valeur, l'entreprise se positionnera comme un support stratégique pour le développement des futurs programmes en assurant l'indépendance des approvisionnements sur un marché mondialisé. Le projet contribuera également à répondre aux enjeux environnementaux.



PROJET DE DIVERSIFICATION ET DE VERDISSEMENT PORTE PAR L'ENTREPRISE GEORG UTZ *ETI - Filière automobile*



 *Saint Vulbas - Région Auvergne Rhône Alpes*

GEORG UTZ SARL est une société spécialisée dans la fabrication par injection plastique et thermoformage de bacs, caisses, palettes et autres pièces en matière plastique pour la logistique. Le programme Recycler & Connecter doit permettre à l'entreprise de diminuer sa dépendance au secteur de l'automobile au profit des secteurs de l'agro-alimentaire et du médical, avec le développement d'une palette connectée dotée d'un système de traçabilité et de mesure de température, pour laquelle l'entreprise dispose déjà de prévisions de commandes de la part de logisticiens travaillant pour des groupes pharmaceutiques et de la grande distribution. Il aura aussi pour objectif d'augmenter la part de matière première issue de matières recyclées de 18% à 40-50% à horizon 2025, afin d'atténuer la dépendance aux importations de matières premières.

PROJET DE MODERNISATION PORTE PAR L'ENTREPRISE CITA PRODUCTION *PME – Filière nucléaire*

 *Lamarche-sur-Saône - Région Bourgogne-Franche-Comté*

CITA Production est un fabricant de pièces mécano-soudées, en acier ou en inox, utilisées comme supports de tuyauterie pour la filière nucléaire. Compte tenu de son antériorité, de son expérience reconnue du marché nucléaire depuis plus de 40 ans, de l'accompagnement des grands projets passés, l'entreprise se prévaut d'un savoir-faire unique sur l'aspect fabrication de supportage classé tant en volume qu'en qualité. Son projet porte sur la modernisation des outils de production pour améliorer la productivité ainsi que la digitalisation de toutes les fonctions de l'entreprise pour garantir une traçabilité complète.

II. Soutenir l'innovation



20 milliards d'euros sont mobilisés par le Gouvernement pour soutenir l'innovation sur 2021-2025 dont **11 milliards d'euros** dans le cadre de France Relance sur 2021-2022. Annoncée le 8 janvier 2021, le quatrième programme d'investissements d'avenir (PIA4) est venu structurer le cadre du soutien à l'innovation.

Le PIA4 est composé d'un volet dit « structurel » permettant de soutenir les écosystèmes d'innovation et l'émergence de projets *deep-tech*, et d'un volet dit « dirigé » qui consacre 10 milliards d'euros sur 5 ans à développer quelques marchés de demain, ciblés, au travers de « stratégies d'accélération », ainsi que 2,5 milliards d'euros complémentaires pour poursuivre la structuration de l'écosystème d'investissement privé et accompagner la croissance des entreprises à fort potentiel.

Les **stratégies d'accélération** permettent d'identifier les principaux enjeux de transition socio-économique de demain et à y investir de façon massive dans une approche globale (financements, normes, fiscalité...). Elles permettent de **cibler des marchés/technologies à fort potentiel d'innovation et de croissance** et répondant à des enjeux sociétaux majeurs (transition écologique, numérique, agroalimentaire et santé notamment) afin d'en soutenir les étapes clés de développement, de la recherche au marché. Le soutien à l'innovation constitue, dans cette démarche, une composante incontournable de notre politique de reconquête industrielle. C'est pourquoi le Gouvernement a souhaité doubler le montant du PIA4 dans le cadre de France Relance.



« L'objectif du futur plan d'investissement, c'est de continuer à mettre fin à la capitulation industrielle des 30 dernières années. Comment ? En créant de nouvelles filières industrielles, en amorçant l'investissement dans des secteurs qui ne sont pas rentables immédiatement, et où le soutien de l'État est indispensable. C'est l'hydrogène vert, l'intelligence artificielle, l'espace, les semi-conducteurs, le nouveau nucléaire. C'est ainsi, que nous renverserons la tendance. »

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance

a. Soutenir l'innovation : les stratégies d'accélération en cours

9 stratégies d'accélération du PIA4 ont déjà été lancées par le Gouvernement dans différents domaines, dans le cadre de France Relance, accompagnés pour la plupart d'appels à manifestation d'intérêt (AMI) ou d'appels à projets :



Numérique

- « **Cybersécurité** » : cette stratégie vise à accélérer l'innovation, renforcer l'offre française et à préserver notre souveraineté. [En savoir plus](#)
- « **Technologies quantiques** » : l'objectif affiché est de bâtir une nouvelle filière et placer la France parmi les premiers pays à maîtriser ces technologies, qui ont le potentiel de révolutionner le numérique et les industries utilisant du calcul intensif. [En savoir plus](#)
- « **Enseignement et numérique** » : accompagner, stimuler et outiller la transformation de nos pratiques éducatives par le numérique. [En savoir plus](#)
- « **5G et futures technologies de réseaux de communication** » : positionner la France à la pointe des nouveaux usages rendus possibles par les nouvelles technologies télécom, et inventer les prochaines. [En savoir plus](#)

Santé

- « **Biothérapie et bioproduction des thérapies innovantes** » : les objectifs visés sont de développer l'innovation et un écosystème français solide, faciliter l'accès au marché, développer la production nationale et faire évoluer le système de soins. [En savoir plus](#)
- « **Maladies infectieuses émergentes (menaces nucléaires radiologiques, biologiques et chimiques)** » : l'objectif est de faire face aux risques susceptibles de provoquer une crise sanitaire majeure et d'en limiter les impacts voire de la prévenir. [En savoir plus](#)
- « **Santé numérique** » : la stratégie vise à développer les connaissances utiles à la santé numérique du futur et construire par la formation la confiance en l'e-santé. [En savoir plus](#)

Transition écologique

- « **Ville durable et bâtiments innovants** » : l'objectif est de relancer la construction durable de logements dans les territoires. Deux AMI ont été lancés (développement de produits et systèmes constructifs innovants français ; démonstrateurs). [En savoir plus](#)
- « **Hydrogène décarboné** » : la stratégie vise à créer une filière d'hydrogène bas carbone. Deux appels à projets ont été lancés (« briques technologiques et démonstrateurs », et « écosystèmes territoriaux hydrogènes »). [En savoir plus](#)

D'autres stratégies d'accélération sont en cours d'élaboration ou de finalisation. [En savoir plus](#)

b. Soutenir l'innovation : zoom sur deux stratégies d'accélération

HYDROGENE



Aujourd'hui, l'hydrogène est principalement produit à partir d'énergies fossiles (charbon, gaz naturel, pétrole) via des procédés de fabrication fortement émetteurs de gaz à effet de serre. Il peut également être produit par électrolyse de l'eau, à partir d'électricité décarbonée. L'hydrogène est alors dit « décarboné », car ni sa production ni son utilisation n'émettent de CO₂, et apporte ainsi des solutions pour décarboner l'industrie et les transports. La stratégie d'accélération pour l'hydrogène décarboné s'inscrit ainsi dans l'objectif de la neutralité carbone de la France en 2050.

La stratégie, annoncée en septembre 2020 et dotée de 7,2 milliards d'euros poursuit trois priorités : (1) la décarbonation de l'industrie tout en faisant émerger une filière industrielle française de l'électrolyse, (2) le développement d'une mobilité lourde (véhicules utilitaires et poids lourds, bus et cars, trains, transport fluvial et maritime, avions) à l'hydrogène décarboné, (3) le soutien à la recherche, l'innovation et le développement de compétences afin de favoriser les usages de demain. Sa mise en œuvre a commencé dès octobre 2020 :

- Lancement d'un Projet Important d'Intérêt Européen Commun (PIIEC/IPCEI) doté de 1,5 milliard d'euros
- Lancement de deux appels à projets : « Ecosystèmes territoriaux d'hydrogène » et « Briques technologiques et démonstrateurs » dotés respectivement de 275 et 350 millions d'euros d'aides.

5G ET FUTURES TECHNOLOGIES DE RESEAUX DE COMMUNICATION

La 5G sera un pilier essentiel de la compétitivité française car elle rend possible le déploiement de réseaux et applications parfaitement adaptés à chacun des secteurs de notre économie. Elle est ainsi un des leviers de la reconquête industrielle menée dans le cadre du plan de relance. Cette stratégie d'accélération soutient le développement de solutions françaises et européennes sur la 5G et les futurs réseaux de télécommunications. Annoncée le 6 juillet 2021, la stratégie prévoit de mobiliser 480 millions d'euros de financements publics pour soutenir des projets prioritaires d'ici 2022, et vise jusqu'à 735 millions d'euros de financements publics d'ici 2025 pour mobiliser, par effet de levier, jusqu'à 1,7 milliard d'euros d'investissements d'ici 2025. Les **objectifs fixés par la stratégie d'accélération 5G** sont (1) le développement des usages 5G, (2) le développement de solutions françaises et européennes garantes de notre souveraineté sur les réseaux télécoms, (3) le soutien à la R&D de pointe et (4) le renforcement de l'offre de formation. **Des actions concrètes ont d'ores et déjà été mises en œuvre :**



- Le lancement de l'appel à projets « Souveraineté dans les réseaux télécoms afin d'accélérer les applications de la 5G » du plan de relance. Cet appel à projets a déjà permis de soutenir 19 projets pour un total de 268M€ d'investissements dont 89M€ d'aides publiques. A travers ces projets, 56 entités sont soutenues, dont 26 PME innovantes. Il sera clôturé le 7 septembre prochain ;
- Le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt « Solutions souveraines pour les réseaux de télécommunications » du Programme d'investissements d'avenir ;
- L'organisation d'une journée thématique dédiée aux usages de la 5G appliqués à la santé ; Le lancement d'un appel à projets franco-allemand sur le développement de solutions innovantes sur les réseaux privés d'entreprises du Programme d'investissements d'avenir.

III. (Re)localiser et développer les capacités de production

La crise sanitaire a mis en exergue la dépendance industrielle et technologique de l'économie française, et la fragilité de certaines chaînes de valeurs mondiales interdépendantes et fragmentées. Il est apparu nécessaire de renforcer la production nationale et de soutenir l'implantation ou la réimplantation, sur le territoire, de certaines industries stratégiques.

Outre la baisse des impôts de production, pour un montant de 10Md€ par an, et un soutien à la modernisation des équipements de production vers l'industrie du futur, France Relance prévoit des soutiens directs aux investissements industriels, qui comprennent deux volets :

- **un volet territorial, mis en œuvre au niveau déconcentré** (appel à projets co-piloté par l'État et les Régions dans le cadre du programme « Territoires d'industrie »)
- **un volet national** (appel à projets « (Re)localiser » pour soutenir l'investissement dans des secteurs stratégiques permettant de réduire la dépendance et de renforcer la résilience de l'économie française).

Ces mesures de soutien aux investissements industriels, lancées à l'été 2020, ont permis de renforcer notre résilience, et de conforter et créer des emplois industriels sur le territoire.

a. Soutenir la production dans les territoires

En plus des chaînes de valeur stratégiques soutenues dans l'appel à projets national, le Gouvernement a également souhaité que la phase de relance soit l'occasion d'accélérer des projets d'investissement et de localisation d'activités directement dans les territoires ruraux ou périurbains, 70 % de l'industrie étant située en dehors des grandes agglomérations.

Un appel à projets pour le « soutien à l'investissement industriel dans les territoires » a ainsi été ouvert, dans une démarche co-construite par l'État et les Conseils régionaux et animée dans le cadre du programme national des Territoires d'industrie. Lancé dès septembre 2020, et doté à l'origine par l'Etat de 400 millions d'euros de France Relance, cet appel à projets a été abondé en mars 2021 de 300 millions d'euros supplémentaires grâce cette fois à un effort commun de l'Etat et des régions. Il sera clôturé dans chaque région à l'épuisement des enveloppes régionales, et au plus tard le 29 octobre 2021. Les Régions contribuent au financement de ce dispositif : pour une enveloppe consacrée de 157 millions d'euros, elles ont déjà contribué au financement de 252 projets à hauteur de 57,5 millions d'euros.

Les investissements industriels soutenus ont pour ambition de générer des retombées socio-économiques fortes pour le territoire, notamment en termes d'emplois créés ou confortés, de développement des compétences et d'accélération des transitions (écologique, digitale...). Il s'agit par exemple :

- de création ou extension de sites industriels,
- de modernisation d'équipements et d'outils productifs,
- de plateaux techniques de formation professionnelle,
- de plateformes de services aux industriels

1 064

Lauréats au total

465 M€

D'aides de l'État

4,4 Md€

D'investissement productif

163 800

Emplois confortés

22 800

Emplois créés

b. (Re)localiser la production dans des secteurs critiques

La crise sanitaire et les mesures de confinement ont mis en lumière des fragilités dans certaines chaînes de valeur, notamment celle de la santé (80 % des principes actifs de nos médicaments sont produits hors d'Europe) et de l'électronique (14 % du marché de l'électronique est produit en Europe). Face à ces constats, l'Etat a mené des travaux internes ainsi que des consultations auprès d'entreprises, de cabinets de conseil et d'académiques. Les différentes études et analyses réalisées ont permis d'identifier 5 secteurs stratégiques « critiques » pour lesquels des vulnérabilités étaient identifiées : Santé, 5G, Agroalimentaire, Electronique, Intrants essentiels de l'industrie (chimie, matériaux, matières premières, etc.).

- Santé
- Agroalimentaire
- Électronique
- Intrants de l'industrie
- 5g



Le 31 août 2020, le Gouvernement a lancé un appel à projets visant à soutenir les investissements dans ces secteurs stratégiques. Initialement ouvert jusqu'au 17 novembre 2020, et doté d'une enveloppe de 600 millions d'euros dans le cadre de France Relance, l'appel à projets a ensuite été prolongé jusqu'au 7 septembre 2021 et ses fonds abondés au sein de l'enveloppe de France Relance pour atteindre près de 850 millions d'euros.

Cet appel à projets a permis de créer de la valeur sur l'ensemble de la chaîne de production et de sécuriser et/ou (re)localiser des productions dans cinq secteurs présentant une forte dépendance aux importations extra-européennes.

A date, 351 projets lauréats ont été retenus dont deux tiers sont des PME. Ils représentent plus de 2,4 milliards d'euros d'investissements industriels, soutenus pour plus de 637 millions d'euros par l'Etat.

SANTÉ	AGROALIMENTAIRE	ÉLECTRONIQUE	INTRANTS	5G
100 lauréats	69 lauréats	86 lauréats	77 lauréats	19 lauréats
132 M€ d'aides de l'Etat	99 M€ d'aides de l'Etat	118 M€ d'aides de l'Etat	199 M€ d'aides de l'Etat	89 M€ d'aides de l'Etat
473 M€ d'investissement productif	500 M€ d'investissement productif	376 M€ d'investissement productif	822 M€ d'investissement productif	268 M€ d'investissement productif

c. (Re)localiser les productions : exemples de projets soutenus

PROJET DE REIMPLANTATION D'UNE UNITE DE FILATURE DE FIBRES LIBERIENNES PORTE PAR L'ENTREPRISE VELCOREX *PME - Secteur des intrants essentiels à l'industrie*

 Hirsingue, Saint-Amarin, Guebwiller – Région Grand-Est

Ce projet s'articule autour de la synergie entre deux partenaires industriels : N. Schlumberger étudie et développe des solutions pour permettre une réimplantation de filature de fibres libériennes (lin, chanvre, ortie) chez Velcorex / Emmanuel Lang. L'objectif est de réimplanter cette filière en France, en couvrant toute la chaîne de valeur depuis la fibre au produit manufacturé (étoffes et renforts de composites), permettant ainsi de réduire la dépendance vis-à-vis des fournisseurs étrangers. Ce projet devrait engendrer la création de plus de 140 emplois.



PROJET DE RELOCALISATION PORTE PAR L'ENTREPRISE LESAFFRE & COMPAGNIE *Grande entreprise - Secteur de l'agroalimentaire*

 Denain – Région Hauts-de-France

Le groupe Lesaffre est une entreprise spécialisée dans les secteurs de la fermentation, des levures, des arômes et de la nutrition santé humaine et animale. Son projet consiste à créer une unité de production de chondroïtine, un ingrédient permettant de réduire les douleurs articulaires et renforcer le cartilage des articulations. Le développement de ce produit, destiné à l'alimentation humaine, présente un intérêt triple : de santé publique (en raison du vieillissement de la population, la santé des articulations est devenue un enjeu majeur), environnemental (le produit sera obtenu par fermentation naturelle) et sociétal (substitution aux extractions animales actuelles). Ce projet contribuera à renforcer la souveraineté alimentaire de la France dans un marché clé pour l'avenir, en permettant un approvisionnement local, alors que plus de 80 % de la chondroïtine présente sur le marché est aujourd'hui fabriquée en Chine à partir de cartilage animal. 175 emplois pourraient être créés.



PROJET DE RELOCALISATION PORTE PAR L'ENTREPRISE AIGLE ETI - Volet territorial

AIGLE
DEPUIS 1853

 Ingrandes-sur-Vienne – Région Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1853, Aigle perpétue un savoir-faire incarné par la fabrication Made in France de ses bottes iconiques en caoutchouc naturel, dans sa manufacture d'Ingrandes-sur-Vienne. Société à mission depuis décembre 2020 au rayonnement international, elle commercialise aussi ses vêtements, chaussures et accessoires, qui allient style et fonction, dans l'air du temps et pour tous les temps. Ce projet permet de relocaliser une partie de la production des bottes enfants, actuellement sous-traitée à l'étranger et d'optimiser sa performance industrielle, par l'amélioration des conditions de travail, la sauvegarde du savoir-faire unique et la réimplantation de l'atelier. Aigle est créateur de 120 nouveaux emplois sur 3 ans.



« La crise sanitaire a révélé de profonds enjeux de souveraineté, que nos prédécesseurs ont trop longtemps négligés. Elle a mis en lumière l'urgence de maîtriser des technologies stratégiques. Depuis quatre ans, notre priorité, c'est la reconquête de notre autonomie stratégique. C'est pour cette raison que le Gouvernement, sous l'impulsion du Président de la République, a fait de la réindustrialisation une priorité. »

Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée, chargée de l'Industrie

IV. Décarboner l'industrie



Un des enjeux majeurs de la relance de l'économie française est d'accélérer la transition écologique de notre industrie, pour répondre aux défis environnementaux et climatiques. En réduisant notre dépendance aux intrants fossiles, et en améliorant la performance énergétique des activités de production en France, France Relance est au service de notre ambition climatique et constitue un levier de compétitivité et de résilience du tissu industriel français.

Afin d'atteindre l'objectif fixé par la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) de baisse de 81% des émissions de gaz à effet de serre de

l'industrie d'ici 2050 par rapport à 2015, l'Etat a ainsi mobilisé dans le cadre de France relance 1,2 milliard d'euros pour soutenir et accompagner la réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur industriel, en renforcement des dispositifs déjà existants comme le fonds chaleur opéré par l'Ademe.

A date, les dispositifs de décarbonation de l'économie dans le cadre de la relance ont déjà permis de soutenir 99 projets représentant 980 millions d'euros d'investissements dans la décarbonation de l'industrie française au travers d'un soutien public s'élevant à 480 millions d'euros (incluant les financements du Fonds Chaleur). La concrétisation de ces 99 projets, grâce à France Relance, permettra une réduction globale d'environ 1,3 million de tonnes de CO₂eq par an des émissions de l'industrie française, participant ainsi à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions fixés par la Stratégie nationale bas carbone.

En lien avec les dispositifs France Relance, une stratégie d'accélération dédiée sera prochainement annoncée afin de permettre l'émergence de solutions de décarbonation créant de la valeur sur le territoire mais également de promouvoir leur déploiement au sein de l'industrie pour assurer la pérennité des entreprises implantées en France.

Les chiffres clés des appels à projets en soutien à la décarbonation de l'industrie



a. Décarboner l'industrie : les dispositifs mis en place

Plusieurs nouveaux dispositifs de soutien ouverts aux entreprises industrielles de toutes tailles ont été mis en place dès septembre 2020 sur trois grandes thématiques.

Efficacité énergétique et décarbonation des procédés

Deux dispositifs au service de l'efficacité énergétique et de la décarbonation des procédés ont été mis en place :

- Un appel à projets, géré par l'ADEME, visant à soutenir **l'investissement** dans des projets d'envergure en faveur de l'efficacité énergétique, élargi à la décarbonation des procédés (par exemple l'électrification des procédés, ainsi que l'utilisation d'intrants matières alternatif).
- Un guichet de soutien à **l'investissement** dans l'efficacité énergétique, géré par l'Agence de Services et de Paiement (ASP), qui vise des projets plus standards et présentant un coût d'investissement inférieur à 3 millions d'euros. Son périmètre a été élargi en mai 2021 à travers notamment de nouvelles catégories de matériel éligibles. Les projets peuvent être déposés à tout moment.

Chaleur biomasse

Un appel à projets pour la production de chaleur à partir de biomasse pour un usage industriel, apportant, en plus des **aides à l'investissement**, une **aide au fonctionnement** dont le principe constitue un apport de France Relance. Le fonds décarbonation vient pour ces projets compléter les aides du fonds chaleur au service de l'industrie pour augmenter d'autant le nombre de projets de **nouvelles installations biomasse ou de conversion de chaudières existantes**, utilisant des combustibles fossiles, à la biomasse. L'aide au fonctionnement permet de rendre économiquement attractif le choix de la chaleur biomasse par rapport à une solution fossile, et de lever ainsi le verrou qui a pu freiner le développement ou la mise en œuvre des projets ces dernières années.

Chaleur CSR

Les dispositifs de soutien à la chaleur biomasse sont complétés par un appel à projets pour soutenir, sous forme de subventions, **les investissements et le fonctionnement** de projets de production de chaleur issue de Combustibles Solides de Récupération (CSR) à usage industriel. Cet appel à projets est opéré par l'ADEME et a été lancé en octobre 2020. Il s'inscrit dans une logique de valorisation des déchets non recyclables et de substitution aux énergies fossiles et de réduction de l'enfouissement.

Pour les trois appels à projet mentionnés, une nouvelle relève aura lieu le **14 octobre 2021**.

Les dossiers peuvent être déposés sur la plateforme du site de l'ADEME :

<https://agirpouurlatransition.ademe.fr/entreprises/france-relance-decarbonation-industrie>



« En matière environnementale, l'industrie, c'est 20% des problèmes – car 20% des émissions de CO2 en France – et 100% des solutions. C'est elle qui nous permettra de réussir la transition écologique. C'est pourquoi nous défendons une écologie des solutions, qui croit au progrès et à l'incitation, qui compte sur l'innovation, la science et les entreprises pour changer notre modèle de production. C'est cela, notre ambition pour parvenir à la décarbonation de notre économie. »

Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée, chargée de l'Industrie

b. Décarboner l'industrie : exemples de projets soutenus

PROJET DE FOUR BIOMASSE EN SUBSTITUTION DU DERNIER FOYER CHARBON DU SITE PORTE PAR L'ENTREPRISE DESHYOUEST

TPE/PME - Secteur de l'agroalimentaire

AAP Soutien à la chaleur biomasse

 Domagné – Région Bretagne

DESHYOUEST est une coopérative agricole de déshydratation née de la fusion de COOPEDOM à Domagné (35) et CODEMA à Changé (53) spécialisée dans la récolte, la conservation et la valorisation des fourrages (luzerne, ray-grass, maïs). La coopérative est implantée sur le premier bassin laitier de France dont le but est de garantir l'autonomie fourragère et protéique des exploitations (160 adhérents). Le site de Domagné présente 2 lignes de production, la première fonctionnant au charbon et la seconde à la biomasse. Afin de continuer la sortie du charbon initiée en 2009, DESHYOUEST va équiper sa première ligne d'un dispositif permettant de substituer le charbon par de la biomasse (puissance approximative de 25 MW) afin de remplacer le dernier foyer charbon du site. Ce projet permettra d'éviter les émissions de 12 000 à 14 000 tonnes de CO₂ d'origine fossile par an.

PROJET « ARGILOR » - UTILISATION D'ARGILES ACTIVEES COMME MATIERE PREMIERE POUR PRODUIRE DU CIMENT BAS-CARBONE PORTE PAR L'ENTREPRISE VICAT

Grande entreprise - Secteur du ciment

AAP Efficacité énergétique et décarbonation des procédés

 Xeuilley – Région Grand-Est

La production de clinker est la composante la plus émettrice de CO₂ lors de la production de ciment. Le groupe Vicat investit dans des capacités de production d'argiles activées qui seront utilisées en substitution du clinker afin de produire du ciment bas carbone. La production d'argiles calcinées permet à la fois une réduction de la consommation d'énergie par rapport à la production de clinker et une réduction des émissions de CO₂ liées aux matières premières utilisées. Son projet permettra à terme de réduire les émissions de CO₂ du site de Xeuilley d'environ 48 000 tonnes par an, soit une réduction d'environ 16% au niveau du site. Il s'inscrit dans les objectifs du groupe Vicat qui vise la neutralité carbone sur sa chaîne de valeur en 2050.

**PROJET DE REDUCTION GLOBALE DES CONSOMMATIONS
D'ENERGIE PORTE PAR L'ENTREPRISE PALM**
Grande entreprise - Secteur de la chimie et des matériaux
AAP Efficacité énergétique et décarbonation des procédés

 *Descartes – Région Centre-Val-de-Loire*

La papeterie PALM à Descartes fabrique des papiers/cartons utilisés pour des emballages en carton ondulé issus à 100% du recyclage. Elle investit avec le soutien de l'Etat dans une filtration par osmose inverse et dans l'amélioration de l'efficacité énergétique de son procédé de fabrication du papier. Ces projets permettront de réduire les émissions de CO2 d'environ 4300 tonnes chaque année, soit près de 8% des émissions du site de Descartes, et de réduire également les consommations d'eau du site.

CONTACTS PRESSE

Cabinet du Premier ministre

communication@pm.gouv.fr

Cabinet de Bruno Le Maire

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher

presse@industrie.gouv.fr

Plus d'informations sur le site du Gouvernement dédié au plan de relance :

<https://planderelance.gouv.fr>